

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS
LE 18 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 18 mars à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Hartley Lepage, Marc-Aurèle Blais et Denis Langlois

Était également présent à cette séance, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

1. Covid 19 :
 - A- Accès à l'Hôtel de ville
 - B- Perception des taxes
 - C- Rémunération du personnel :
 - Obligations familiales
 - Fermeture des services de la bibliothèque
 - État de santé - risque
2. Poste occasionnel : préposée à la perception et taxation
3. Correspondance
4. Adjudication du contrat : Démolition et reconstruction des trottoirs
5. Dossier : rémunération de la directrice générale
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2020-03-083

01. COVID-19

A – accès à l'Hôtel de ville

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'Hôtel de ville – Maison LeGrand demeure ouvert à la population et ce, en respectant les consignes sanitaires établies afin de bien protéger les citoyens et le personnel. L'objectif de la municipalité de Port-Daniel-Gascons est de limiter les rencontres et de suivre l'évolution de la situation afin de s'ajuster aux consignes édictées par le gouvernement.

B - perception des taxes

Monsieur le maire informe qu'un message sera transmis aux citoyens de la municipalité de Port-Daniel-Gascons relativement aux paiements des taxes municipales et, qu'en plus de le faire directement, il existe d'autres moyens; comme l'envoi de chèques par la poste, à la Caisse Desjardins, par guichet ou AccèsD ainsi que par carte de débit. . Un autre moyen de paiement, par carte de crédit, sera disponible sous peu.

Adopté à l'unanimité des conseillers

C – rémunération du personnel :

Considérant la situation exceptionnelle du Covid-19 et des répercussions sur le personnel touché par:

- des obligations familiales telles que : la fermeture des écoles et des CPE;
- la fermeture des services de la bibliothèque;
- leur état qui représente un risque pour leur état de santé ou sécurité et se trouvant en isolement. Ce personnel pourrait faire du télétravail.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la rémunération du personnel touché par :les obligations familiales, la fermeture des services de la bibliothèque et le télétravail comme s'ils étaient au travail pour la période du 15 mars au 28 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-03-084

02. POSTE OCCASIONNEL : PRÉPOSÉE À LA PERCEPTION ET TAXATION

Sur recommandation du comité de sélection, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de madame Sylvie Langlois pour le poste de préposée occasionnelle à la perception et taxation selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03. CORRESPONDANCE

- ✓ Pêches et Océans Canada : réponse à la demande de travaux supplémentaires au quai de Gascons- Anse-à-la-barbe dans le cadre du dossier de cession du quai;
- ✓ Commission de toponymie : attestation d'officialisation pour le chemin du Complexe
- ✓ Société d'Habitation du Québec : augmentation du montant dans le cadre de la bonification ACL du programme Rénovation Québec;

2020-03-085

04. ADJUDICATION DU CONTRAT : DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été demandé, par le biais du Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour le projet ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 6 mars 2020, 3 soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE les 3 soumissions sont conformes aux exigences et qu'aucune erreur n'a été décelée.

SOUSSIONNAIRE	SOUSSION (TAXES INCLUSES)
B.M.Q. Inc.	677 266.68\$
Les paysages du Fleuve 2008 Inc.	821 605.14\$
Maurice Bélanger Paysagiste Inc.	743 674.68\$

Il est proposé par madame Mireille Langloiss, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, c'est-à-dire B.M.Q. Inc. au montant de 677 266.68 avec taxes

Adoptée à l'unanimité des conseiller

06. DOSSIER : RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Lors de la séance extraordinaire du 17 janvier 2019 (résolution no 2019-01-056), le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à se prévaloir des services de Me William Assels dans le dossier de la rémunération des cadres de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

08. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance s'est tenue à huis clos.

2020-03-088

09. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Mireille Langlois à 15h20 .

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Marlyne Cyr,
directrice générale par intérim